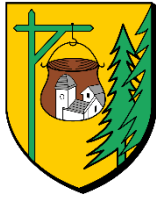




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20191104_08

Séance du 4 novembre 2019

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 14

Date de la convocation :
28 octobre 2019

**Date d'affichage
du compte rendu :**
12 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Jean-Yves QUETY

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Suppression d'un poste d'adjoint technique principal
de 1^{ère} classe et création du poste d'adjoint technique**

M. le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Considérant que Mme Annie MARMIER est employée dans notre collectivité depuis le 1^{er} septembre 1982 sur un poste à 31h30 par semaine (annualisé), à temps non complet, pour occuper les fonctions d'agent technique spécialisé des écoles maternelles au sein de l'école des Barbouillons.

Vu le courrier du 6 juin 2019 de Mme Annie MARMIER demandant à faire valoir ses droits à la retraite et l'arrêté municipal n°AM_2019_24 fixant la date du 31 décembre 2019 pour la mise à la retraite avec droit à pension de la CNRACL de Mme Annie MARMIER, née MIVELLE, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- la création d'un poste d'adjoint technique à raison de 30h hebdomadaires annualisé, à temps non complet, étant précisé que ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 31h30, à temps non complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces nécessaires. Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE